Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20261020-2026_16_10_37-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER
Séance du vendredi 16 octobre 2026
20 heures
Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2026_16_10_37 Convention de partenariat avec GROUPAMA pour la mise en place d'une mutuelle communale

L'accès aux soins de santé constitue une préoccupation majeure pour de nombreux administrés.
Face à la hausse des coûts des complémentaires santé, certains habitants (retraités, sans emploi, travailleurs indépendants, étudiants) renoncent parfois à se soigner ou se trouvent en situation de précarité.
Pour répondre à cette problématique, les élus ont souhaité engager une démarche de "mutuelle communale". L'objectif est de faire bénéficier les habitants de garanties de qualité à des tarifs négociés et mutualisés.
La commune sert uniquement d'intermédiaire entre l'organisme mutualiste et ses futurs adhérents, sans contrepartie financière.
L'adhésion des habitants demeure strictement individuelle et facultative.

Il convient de formaliser ce partenariat par une convention qui prendra effet au 1er novembre 2026 après la signature par les parties et l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité.
La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de son entrée en vigueur, renouvelable par reconduction tacite.

Le conseil municipal décide par :

Présent.es	08	Pouvoir	3	Votants	11	Absent.es	3
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20261020-2026_16_10_37-DE

D'APPROUVER le principe de la mise en place d'une offre de mutuelle communale au bénéfice des habitants de la commune de Saint-Péver,

DE RETENIR GROUPAMA comme partenaire pour ce dispositif,

D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec GROUPAMA,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante, ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Pascale LE YAN

Le Maire
Jean JOURDEN